

Ouagadougou, le \_\_\_\_\_

N° 2020 - \_\_\_\_\_. MDENP/SG/DMP

**BURKINA FASO**  
**FINANCEMENT ADDITIONNEL AU PROJET REGIONAL**  
**D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION DE L'AFRIQUE DE**  
**L'OUEST- PROJET DU BURKINA FASO (FA-PRICAO-BF)**  
SERVICE DE CONSULTANTS  
IDA : Crédit 6222-BF  
**MANIFESTATIONS D'INTERÊT**  
**BF-PST2-152821-CS-QCBS**

Le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le **Financement Additionnel du PRICAO (FA-PRICAO)**, et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : **recrutement d'un Cabinet de consultants pour l'assistance technique pour la mise en place d'un partenariat public-privé (PPP) pour l'exploitation des infrastructures publiques de télécommunications par fibre optique.**

**Les services de consultant comprennent**

Les résultats attendus sont :

- montage PPP le plus approprié pour l'exploitation des infrastructures publiques de télécommunications par fibre optique réalisées, en cours de réalisation ou planifiées dans le court terme est validé par le Gouvernement ;
- termes de référence et les cahiers des charges pour la mise en place du schéma PPP et l'exploitation du réseau sont disponibles;
- avant-projets d'actes juridiques, réglementaires et de contrats relatifs à la mise en œuvre de PPP et à la contractualisation avec le partenaire retenu sont produits ;
- plan d'action validé est mise en œuvre ;
- contrat PPP est approuvé.

La mission du cabinet durera au total **quatre (04) mois**.

**La Directrice des Marchés Publics du Ministère du Développement de l'Économie Numérique et des Postes (DMP/MDENP)** invite les consultants (Bureaux) admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes dans le domaine.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant

le Financement de Projets d'Investissement (FPI) –Juillet 2016, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Les bureaux d'études seront sélectionnés en fonction du nombre et de la qualité de leurs références techniques pertinentes pour la mission selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût** définie dans le 7.3 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) –Juillet 2016

**Les sous-critères suivants seront évalués :**

- **avoir une connaissance de l'environnement des télécommunications en Afrique;**
- **avoir une expérience significative dans :**
  - **les PPP ou dans le développement ou la création de société de Télécommunication d'envergure internationale;**
  - **dans les mécanismes financiers et de transaction du droit OHADA;**
  - **dans le processus d'attribution de licences notamment les licences de gros de capacités ;**
  - **dans l'expertise juridique et la maîtrise des textes en la matière en vigueur au Burkina Faso et dans l'espace de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;**
- **avoir réalisé, au cours des cinq dernières années, au moins deux (02) études similaires justifiées.**

Les Consultants (Bureau d'Etudes, Groupement de Bureaux d'études ou de Cabinets de consulting) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux jours ouvrables de 07 heures 30 mn à 12 heures 30 mn et de 13 heures à 16 heures :

**Secrétariat de la Direction des Marchés Publics du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (DMP/MDENP), sis 1er Etage Immeuble Armelle au projet ZACA, 01 BP 5275 Ouagadougou 01, tél. 25 49 00 47.**

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en personne, par courrier express et/ou par courrier électronique aux adresses suivantes : [suzanaoussa@yahoo.fr](mailto:suzanaoussa@yahoo.fr), [pst-2@pst-2.bf](mailto:pst-2@pst-2.bf) ou [rosine.yameogo@sp-pst.bf](mailto:rosine.yameogo@sp-pst.bf), au plus tard le **mardi 05 mai 2020 à 09 heures 00 TU** avec la mention « **recrutement d'un Cabinet de consultants pour l'assistance technique pour la mise en place d'un partenariat public-privé (PPP) pour l'exploitation des infrastructures publiques de télécommunications par fibre optique** », en trois (03) exemplaires dont un original et deux (02) copies à l'adresse ci-dessus.

**La Directrice des Marchés Publics**

**S. Suzane OUEDRAOGO/ZOMA**